



Élève titulaire d'un passeport français valide

Il existe une entente France-Québec pour la scolarisation si vous êtes détenteur d'un passeport français valide.

Notre centre de formation professionnelle accueille chaque année des élèves français pour la poursuite de leurs études dans le domaine de la foresterie, de la faune ou de la transformation du bois au Québec. Découvrez nos formations professionnelles sur www.ecoleduchesnay.com

Afin de retenir votre candidature et d'entreprendre votre projet, voici les étapes à suivre. **Notez qu'il faut prévoir environ 6 mois pour compléter les différentes étapes administratives.**

Étape 1

Remplir un formulaire de demande d'admission ainsi que l'entrevue écrite. Ces documents sont disponibles en communiquant avec Mélanie Deschamps, conseillère d'orientation à deschamps.melanie@cscapitale.qc.ca

Étape 2

Par courriel, vous devez envoyer les documents numérisés suivants :

- La fiche d'inscription
- L'entrevue écrite
- Certificat de naissance;
- Passeport valide de la République française
- Relevés de notes et diplômes

Vous envoyez tous ces documents à Mélanie Deschamps, conseillère d'orientation deschamps.melanie@cscapitale.qc.ca

Il est à noter que si la conseillère n'est pas en mesure de certifier que vous avez les préalables pour le programme choisi, elle vous demandera de remplir un formulaire de consentement afin de faire une évaluation comparative. Cette démarche est gratuite.

Si vous êtes sélectionné après l'étude de votre dossier, nous pourrions vous faire parvenir une lettre confirmant la réception de votre demande d'admission à notre centre, pour la session et les dates appropriées. Cette lettre vous permettra de poursuivre vos démarches auprès des diverses institutions gouvernementales.

Étape 3

Faire votre demande pour le certificat d'acceptation du Québec (CAQ), avec la mention « formation professionnelle » et les dates valides de début et de fin de formation, délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI)

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

Étape 4

Une fois que vous avez votre confirmation pour le CAQ, vous devez faire votre demande pour le permis d'études **et** le permis de travail stage coop

- Permis d'études, avec les dates valides de début et de fin de formation, délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC, gouvernement fédéral)
<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp>
- Permis de travail pour un stage coop obligatoire en entreprise, avec les dates valides de début et de fin de formation, délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC, gouvernement fédéral)
<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp>

*Il y a une case à cocher dans le formulaire Internet pour la **demande du permis d'études** où il est inscrit « **Le travail fait partie intégrante de votre formation** ». Vous devriez alors cocher oui et l'agent qui traite les demandes pourrait vous émettre un **permis de travail pour stage coop en même temps que votre permis d'études**.*

Étape 5

Effectuer le paiement de vos fournitures scolaires et de l'assurance-maladie et hospitalisation pour la durée de la formation. Les frais varient en fonction du programme choisi. La date limite pour effectuer votre paiement est mentionnée sur votre lettre d'admission.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Mélanie Deschamps
Conseillère d'orientation
(418) 686-4040 poste 5524
deschamps.melanie@cscapitale.qc.ca